

MAC HORIZON 2022 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » en liquidation qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 16.379.583, un actif net de D : 16.287.226 et un bénéfice de D : 656.960.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » en liquidation, au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note n°1 des états financiers, qui indique que la durée du fonds fixée à sept ans, est arrivée à terme en mai 2022. Le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 07 Septembre 2022 a décidé la liquidation du fonds et a chargé monsieur MOURAD BEN CHAABENE d'assurer l'opération. L'agrément de liquidation a été obtenu auprès du CMF en date du 28 juin 2022. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>16 353 748</u>	<u>13 152 330</u>
Actions et droits rattachés		1 417 755	11 652 769
Obligations et valeurs assimilées		-	756 165
Titres OPCVM		14 935 993	743 396
Placements monétaires et disponibilités		<u>25 833</u>	<u>2 557 967</u>
Placements monétaires		-	1 499 484
Disponibilités		25 833	1 058 483
Créances d'exploitation		<u>2</u>	<u>6 239</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>16 379 583</u></u>	<u><u>15 716 536</u></u>

PASSIF

Opérateurs créditeurs	5	77 361	75 268
Autres créditeurs divers	6	14 996	11 002
TOTAL PASSIF		<u><u>92 357</u></u>	<u><u>86 270</u></u>

ACTIF NET

Capital	7	16 143 337	15 494 161
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		143 889	136 105
ACTIF NET		<u><u>16 287 226</u></u>	<u><u>15 630 266</u></u>
TOTAL PASSIF ET			
ACTIF NET		<u><u>16 379 583</u></u>	<u><u>15 716 536</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	465 142	439 055
Dividendes		417 464	437 841
Revenus des obligations et valeurs assimilées		47 678	1 214
Revenus des placements monétaires	9	11 226	7 614
Revenus des prises en pension	10	-	26 528
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		476 368	473 197
Charges de gestion des placements	11	(301 775)	(310 369)
REVENU NET DES PLACEMENTS		174 593	162 828
Autres charges	12	(30 704)	(26 723)
RESULTAT D'EXPLOITATION		143 889	136 105
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		143 889	136 105
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 625 570	(1 213 287)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(1 052 763)	390 993
Frais de négociation de titres		(59 736)	(85 444)
RESULTAT DE L'EXERCICE		656 960	(771 633)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>656 960</u>	<u>(771 633)</u>
Résultat d'exploitation	143 889	136 105
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 625 570	(1 213 287)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 052 763)	390 993
Frais de négociation de titres	(59 736)	(85 444)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>-</u>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>656 960</u>	<u>(771 633)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	15 630 266	16 401 899
En fin d'exercice	16 287 226	15 630 266
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	144 639	144 639
En fin d'exercice	144 639	144 639
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>112,606</u>	<u>108,064</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,20%</u>	<u>(4,70%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

Le fonds est arrivé à échéance le 15 Mai 2022. Le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 07 Septembre 2022 a décidé la liquidation du fonds et a chargé Monsieur MOURAD BEN CHAABENE d'assurer l'opération. L'agrément de liquidation a été obtenu le 28 Juin 2022.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 16.353.748 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		1 634 959	1 417 755	8,70%
TN0002100907	TL	150 825	1 634 959	1 417 755	8,70%
	Titres OPCVM		14 504 696	14 935 993	91,70%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	7 275	731 814	792 560	4,87%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	106 730	13 772 882	14 143 433	86,84%
	TOTAL		16 139 655	16 353 748	100,41%
	Pourcentage par rapport au total actifs				99,84%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	14 537 645	26 162	(1 411 477)	13 152 330	

*** Acquisitions de l'exercice**

Actions côtées	3 468 388			3 468 388	
Titres OPCVM	22 929 901			22 929 901	
BTA	3 056 790			3 056 790	

*** Cessions de l'exercice**

Actions côtées	(14 909 260)			(14 909 260)	(1 040 019)
Titres OPCVM	(9 157 019)			(9 157 019)	(17 955)
BTA	(3 786 790)			(3 786 790)	5 211

*** Variation des plus ou moins values latentes**

Actions c�t�es			1 205 854	1 205 854
Titres OPCVM			419 716	419 716
* Variation des int�r�ts courus		(26 162)		(26 162)
<hr/>				
Soldes au 31 d�cembre				
<u>2022</u>	16 139 655	-	214 093	16 353 748
				(1 052 763)

Note 5 : Op rateurs cr diteurs

Cette rubrique s' l ve au 31 d cembre 2022   D : 77.361, contre D : 75.268 au 31 d cembre 2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
R�mun�ration fixe du gestionnaire	73 390	71 675
R�mun�ration du d�positaire	3 971	3 593
Total	<hr/> 77 361	<hr/> 75 268

Note 6 : Autres cr diteurs divers

Le solde de ce poste s' l ve au 31 d cembre 2022   D : 14.996, contre D : 11.002   la cl ture de l'exercice pr c dent et se d taille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	1 385	1 328
Retenue � la source	636	665
R�mun�ration du CAC	12 975	9 009
Total	<hr/> 14 996	<hr/> 11 002

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	15 494 161
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 625 570
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 052 763)
Frais de négociation de titres	(59 736)
Résultat incorporé à la V.L	136 105

Capital au 31-12-2022

Montant	16 143 337
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 465.142, contre D : 439.055 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	2022	2021
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	372 353	303 444
des titres OPCVM	45 111	134 397
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des BTA	47 678	1 214
TOTAL	465 142	439 055

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D :11.226, contre D : 7.614 au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	2022	2021
Intérêts des certificats de dépôt	8 217	2 061
Intérêts des dépôts à vue	3 009	5 553
TOTAL	11 226	7 614

Note 10 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste présente un solde nul au 31/12/2022 , contre D : 26.528 au 31/12/2021 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 301.775, contre D : 310.369 au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	282 914	290 971
Rémunération du dépositaire	18 861	19 398
Total	301 775	310 369

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 30.704, contre D : 26.723 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du CAC	14 556	8 944
Redevance du CMF	15 850	16 301
Services bancaires et assimilés	145	1 269
Autres	153	209
Total	30 704	26 723

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	3,293	3,272	3,560	4,630	5,150
Charges de gestion des placements	(2,086)	(2,146)	(1,097)	(0,500)	(2,524)
Revenus net des placements	1,207	1,126	2,463	4,130	2,625
Autres charges	(0,212)	(0,185)	(0,200)	(0,196)	(0,214)
Résultat d'exploitation (1)	0,995	0,941	2,263	3,934	2,411
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	(0,086)	(0,012)
Sommes distribuables de l'exercice	0,995	0,941	2,263	3,848	2,399
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11,239	(8,388)	7,004	(2,434)	(11,605)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	7,279	2,703	(14,729)	6,447	16,012
Frais de négociation de titres	(0,413)	(0,591)	(0,937)	(0,964)	(1,044)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,547	(6,276)	(8,662)	(9,845)	3,363
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,542	5,335	6,399	5,911	5,774
Droit de sortie	-	-	-	0,343	-
Résultat non distribuable de l'exercice	3,547	(6,276)	(8,662)	(9,501)	3,363
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	0,529	0,078
Sommes non distribuables de l'exercice	3,547	(6,276)	(8,662)	(8,972)	3,441
Valeur liquidative	112,606	108,064	113,399	119,798	124,923

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,89%	1,94%	0,94%	0,41%	2,07%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,17%	0,17%	0,16%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,90%	0,85%	1,94%	3,14%	1,97%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.